



# Restauration : Année civile 2020 : Tarifs de demi-pension payables par avance

publié le 01/01/2020

en vigueur à partir du lundi 6 janvier 2020

## Descriptif :

- ▶ Le comptage des repas est réalisé grâce à une carte personnelle que conserve l'élève.
- ▶ Les repas réellement consommés sont comptés, jour après jour, à l'entrée du self-service.
- ▶ Paiement possible par carte bancaire, par chèque et éventuellement en espèces.
- ▶ 2,95 € pour les collégiens demi-pensionnaires réguliers pour 3, 4 ou 5 repas par semaine.
- ▶ 3,35 € pour les collégiens externes pour 1 ou 2 repas par semaine.

## TOUTES les INFORMATIONS ---> suite de l'article

## Sommaire :

- POUR les ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES
- POUR les EXTERNES :

Lors de l'inscription de début d'année, les parents indiquent quel est leur choix pour les repas de midi : externe ou demi-pensionnaire.

- ▶ Externe —> pour 1 ou 2 repas par semaine - pour des raisons justifiées et avec l'autorisation de Mr le Principal
- ▶ Demi pensionnaire —> 3, 4 ou 5 repas par semaine.

**Pour les élèves demi pensionnaires, il est interdit de quitter le collège si des cours ou d'autres activités sont à l'emploi du temps de l'après midi.**

Les tarifs des repas sont déterminés pour une année civile et votés par le Conseil d'Administration du Collège où les délégués de parents d'élèves sont représentés.

- ▶ Sauf cas exceptionnel, l'élève sous le régime de la demi-pension ne sera pas autorisé à quitter le collège avant 13H.
- ▶ La carte personnelle au format carte bancaire est prêtée gratuitement.
- ▶ La carte personnelle est protégée par un protège-carte.
- ▶ Toute carte personnelle perdue, détériorée ou cassée est remplacée par une neuve au prix coûtant de 7,50 €.
- ▶ Les repas sont prépayés et pris en compte sur la carte personnelle.
- ▶ Le paiement peut être réalisé à n'importe quelle date.
- ▶ Le décompte des repas réellement consommés est réalisé à l'entrée du self-service jour après jour.
- ▶ Tout compte débiteur c'est à dire en déficit pourra se voir refuser l'accès au self.
- ▶ Le choix des jours pour les repas est déterminé par écrit en début d'année.
- ▶ Une modification du régime et une modification du choix des jours de présence peuvent être demandées, exclusivement par écrit.

Il faut avoir la carte pour passer pour prendre un repas. Si l'élève n'est pas en possession de la carte personnelle, il n'est pas prioritaire dans la file d'attente et il attendra de passer en fin de service.

**Pour l'année civile 2020 du lundi 6 janvier 2020 jusqu'au vendredi 18 décembre 2020 :**

## ● POUR les ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES

— -> **2,95 € par repas pour les collégiens demi-pensionnaires réguliers.**

- ▶ pour 5 repas minimum —> 14,75 €
- ▶ pour 10 repas —> 29,50 €
- ▶ pour 15 repas —> 44,25 €
- ▶ pour 20 repas —> 59,00 €
- ▶ pour 25 repas —> 73,75 €
- ▶ pour 50 repas —> 147,50 €

#### **LES RÈGLEMENTS POSSIBLES :**

##### ▶ PAIEMENT par CARTE BANCAIRE :

Au secrétariat du collège auprès de Mme BERGER aux heures d'ouverture du secrétariat.

##### ▶ PAIEMENT par CHÈQUE :

Dans la boîte aux lettres qui se trouve à gauche en rentrant dans le bâtiment administratif, avec un chèque au nom de "Collège Félix Gaillard" avec mention du nom et prénom de l'élève, placé dans une enveloppe avec pour mention le nom, le prénom et la classe de l'élève.

##### ▶ PAIEMENT en ESPÈCES

Possible auprès de Mme BERGER au secrétariat du collège mais il est fortement recommandé que les parents déposent l'argent pour des raisons de sécurité. Dans ce cas de paiement, un reçu est donné comme preuve de paiement.

#### ● POUR les EXTERNES :

- ▶ Ils ne disposent pas de carte.
- ▶ La demande pour bénéficier des repas fait l'objet d'un courrier des parents à remettre à la vie scolaire au moins 24 heures à l'avance.
- ▶ Le prix du repas est majoré (3,35 € le repas)

#### **Pour l'année civile 2020**

— -> **3,35 € pour les externes qui prennent exceptionnellement des repas.**



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.